

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

A PARIS

du 5 au 9 Avril 1904.

L'ouverture du Congrès s'est faite dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. Emile Levasseur, administrateur du Collège de France. Comme les années précédentes, les travaux les plus variés y ont été présentés, sans que les questions inscrites au programme aient été épuisées.

Il y a toujours grand intérêt à rapprocher et à comparer les diverses études d'un même sujet, faites dans toutes les régions de la France. Ces études s'éclairent mutuellement. Les conclusions qui en ressortent font justice de beaucoup d'idées préconçues, aussi bien en archéologie qu'en histoire.

Mon intention ne saurait être d'analyser devant vous tous les mémoires qui ont été lus et discutés. Je n'ai pu d'ailleurs en entendre qu'un petit nombre. Pour les autres, force a été de me contenter des résumés publiés au *Journal officiel*.

M. l'abbé Arnaud d'Agnel, de la *Société de statistique de Marseille*, a fait la description des fouilles exécutées aux environs de la petite ville de Sault (Vaucluse). Ces fouilles ont mis au jour des antiquités préhistoriques et romaines fort remarquables, telles que statuette de guerrier, pointes de flèches, épingles, fibules, bracelets, en bronze; vases, lampes, colonnettes, de terre cuite; statuettes de divinités, tête de marbre blanc très fine, bas relief en forme d'autel, etc.

Le mont Berny et Champlieu recélaient des tré-

sors du même genre dont la publication de M. Cauchemé nous permet d'apprécier toute l'importance.

M. Arnaud d'Agnel a de plus entretenu le Congrès de deux reliquaires du XIII^e siècle, appartenant à l'ancienne cathédrale d'Apt (Vaucluse). « L'un de ces reliquaires, avec ses figurines informes en relief, est un article de pacotille, que fabriquaient les émailleurs limousins au XIII^e siècle. L'autre est un superbe édicule, très soigné, décoré de motifs végétaux du plus gracieux effet et de personnages entièrement émaillés ». Ces reliquaires ont-ils servi aux restes de sainte Anne ? Auraient-ils contenu son chef, donné aux seigneurs de Roye au XIV^e siècle et déposé ensuite dans l'abbaye d'Ourscamp ? M. d'Agnel ne le dit pas. Ce serait un point à éclaircir.

D'importantes cachettes monétaires, découvertes dans la Seine-Inférieure, ont fourni à M. Léon de Vesly, de Rouen, la matière d'un mémoire savamment rédigé. Dans la forêt de Lyons, on n'a pas rencontré moins de 872 monnaies de grand bronze, allant de Vespasien à Albin. Toutes ces cachettes datent de temps troublés.

A M. Maurice Gillet, inspecteur des télégraphes à Suresnes, on doit une étude des stations néolithiques sises entre les villages de Villepreux et Chavenay près Versailles. On en a retiré une hache polie, des pics assez grossiers, des grattoirs, etc.

M. Charles Magne, secrétaire du *Comité d'études historiques et archéologiques « La Montagne Sainte-Geneviève et ses abords »*, a traité du fer à cheval dans l'antiquité et présenté six spécimens des périodes celtique, gallo-romaine et mérovingienne, recueillis dans les fouilles faites sur la rive gauche de la Seine.

Une épée de bronze, trouvée dans la rivière d'Oise, en aval de Chauny (Aisne), a été décrite par M. Pilloy, de la *Société Académique de Saint-Quentin*, avec grande compétence et avec sa précision ordinaire.

Les portails romans du Vexin français et du Pincerais ont été, de la part de M. P. Coquelle, de la *Société des Etudes historiques de Paris*, l'objet d'une étude spéciale. Il divise ces portails en deux séries : celle du roman primitif, composé des portails à deux pieds droits, nus ou à petite imposte avec linteau souvent renforcé au centre, ou encore avec un arc de décharge très peu saillant sur un tympan uni ; et celle du roman à son apogée, qui comprend trente-cinq portails caractérisés par un jambage formé de ressauts rectangulaires ornés de colonnettes à chapiteaux variés. Les voussures sont souvent de simples tores ; parfois elles sont décorées de scènes animées. L'archivolte est ordinairement finement sculptée.

*
* *

M. le chanoine Pottier, président de la *Société Archéologique de Tarn-et-Garonne* et correspondant de notre Société historique, est venu au Congrès, les mains pleines de documents. Sous sa direction, des fouilles ont été entreprises sur l'emplacement de l'abbaye cistercienne de Grandselve, au canton de Verdun (Tarn-et-Garonne). On confond parfois cette abbaye avec l'abbaye bénédictine de la Sauve-Majeure, au diocèse de Bordeaux. Toutes les deux se sont appelées *Silva Major*, mais Grandselve a surtout porté le nom de *Grandis Silva*. Les fouilles de Grandselve ont permis de déterminer les dimensions de son église à trois nefs. Elle avait 101 mètres de long sur 20 mètres de large. Une partie du carrelage du XIII^e siècle a revu le jour. Nous voudrions pouvoir en dire autant de l'église de Saint-Corneille.

L'an dernier, à Bordeaux, M. le chanoine Pottier apportait un certain nombre de chartes de coutumes. Cette année, il s'est occupé de la formation des bastides ou villages, dans le Midi, au XIII^e siècle, sous la tutelle des abbés de Grandselve, et des franchises accordées alors à ces bastides. Il vous souvient que, dans notre région, plusieurs villages, notamment la Bruyère, Chevrières, Jon-

quières, Royal-Lieu, ont été l'objet de semblables faveurs.

M. le chanoine Pottier a recueilli dans son voisinage, quarante sceaux, dont il a présenté non-seulement les empreintes, mais les matrices elles-mêmes. Ce sont des sceaux d'abbayes, de prieurs, de clercs, de seigneurs, de marchands, de simples artisans, etc. Notre infatigable confrère paie donc largement son tribut à l'histoire et à l'archéologie.

Un sceau, pour nous, bien digne de remarque, est celui de la commune de Semur-en-Auxois (Côte-d'Or), dont a remis une empreinte au Congrès M. de Saint-Genis, président de la *Société des Sciences historiques et naturelles de Semur*. Ce sceau, appendu à la charte originale de franchises, donnée aux habitants de cette ville par le duc Robert II, en 1276, représente le maire à cheval avec, autour de lui, en auréole, les têtes en relief des six échevins. Il diffère peu de celui de la commune de Compiègne.

Un autre des correspondants de notre Société, M. Joseph Depoin, secrétaire de la *Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin*, s'attache, depuis quelque temps, à préciser les dates des faits et les coutumes discutables de notre histoire. Il a présenté, cette année, au Congrès un mémoire ayant pour titre : « Précisions chronologiques sur le règne de plusieurs Mérovingiens ». A l'aide de deux indications fournies, l'une par l'obituaire de Saint-Lucien de Beauvais, et l'autre par l'obituaire de la cathédrale de Limoges, il a cru pouvoir fixer au 22 novembre 595 les obsèques de Childebert II, et au 13 février 721 la mort de Chilpéric II.

Il a aussi appelé notre attention sur l'emploi du prénom Arnoul, aux ix^e et x^e siècles. Le respect avec lequel paraissent avoir été traités certains prénoms, portés par la parenté de Charlemagne, notamment le prénom Arnoul, l'avait frappé. Il croit en avoir trouvé la raison dans ce fait, qu'on a, pour ainsi dire, réservé ce nom aux enfants nés d'unions irrégulières des rois de cette lignée ou

des personnages descendant par les femmes du fondateur de la dynastie.

De M. Depoin encore, nous avons eu une étude des conditions du mariage en France et en Germanie, toujours du ix^e au xi^e siècle. Il nous a retracé les mœurs et les usages de cette époque. Les conventions politiques amenaient souvent à fiancer des enfants au berceau. On cite des jeunes femmes nobles, mères à 13 ans. Le libre consentement était une condition essentielle. Tout mariage forcé était nul. Les vœux religieux étaient également des empêchements dirimants. Les enfants adultérins ou nés de personnes d'inégale condition n'héritaient pas. Les enfants naturels héritaient à défaut d'enfants légitimes. Ce mémoire sera lu avec grand intérêt.

M. l'abbé Proyard, chanoine et vicaire général d'Arras, a publié, en 1860, une *notice sur le Saint-Cierge ou Sainte-Chandelle d'Arras* et dressé une liste des maîtres de la confrérie de Notre-Dame des Ardents depuis 1106. Cette notice de 68 pages a-t-elle troublé le sommeil de M. Guesnon, professeur honoraire de l'Université ? Cela semble très vraisemblable. L'existence d'une charte de mai 1201, munie jadis de six sceaux, dont cinq subsistent encore, et la reconnaissance de ce document par des notaires apostoliques l'an 1482, sur l'ordre de Sixte IV, ne l'ont pas empêché de s'inscrire en faux contre la légende. Il a donc écrit un mémoire sur les origines de la chandelle et de la confrérie des jongleurs d'Arras, dans lequel il ne craint pas de dire : « On a inventé des faits, altéré des textes, forgé des actes, simulé des approbations apostoliques, enfin, pour les besoins de la cause, systématisé l'anachronisme ». Ce jugement est dur. Est-il irréformable ? Baillet et de Launoy en ont porté bien d'autres qui n'ont guère été depuis ratifiés.

Les huit officiers laïques de l'abbaye de Saint-Loup de Troyes, dont nous a entretenus M. J.-J.

Vernier, archiviste de l'Aube, ressemblent fort aux huit barons fiefés de Saint-Corneille. C'étaient le maire ou grand maire, le cellier, le grénétier, les deux marguilliers, le sous-maire, le premier franc sergent ou closier, et le second franc sergent ou maire de Lugères. Saint-Corneille avait son maire de Jaux. Ces officiers s'appelaient *servientes, famuli, famuli liberi*. Ils étaient à la nomination de l'abbé et recevaient de lui l'investiture. L'église abbatiale de Saint-Loup était leur paroisse, comme la paroisse ou l'autel du crucifix dans l'église de Saint-Corneille était la paroisse des barons fiefés. Parmi leurs privilèges figuraient des droits de justice. Ils étaient tenus de donner, en signe de leur liberté *in signum libertatis*, deux livres de bonne cire, pour grossir le cierge que l'on portait, chaque année, à la procession le jour de la fête de Saint-Loup. Louis de Gaya a consigné des usages analogues dans son *Histoire des huit barons fiefés de Saint-Corneille*.

M. Pagel, archiviste d'Auch, a analysé le *Livre des serments de Noyon*, manuscrit du XIV^e siècle. Il a passé en revue les serments des officiers municipaux, des employés de la ville, des maîtres boulangers, des échevins, des bourgeois, etc.

La vénérable Jeanne d'Arc a eu, cette année encore, les honneurs du Congrès. Certains versets de forme prophétique, quatrains, tercets et autres textes relatifs à la Pucelle, inscrits sur le blanc des feuillets, en deux manuscrits de Froissart, ont piqué la curiosité de M. Germain Lefèvre-Pontalis. Il s'est appliqué à dégager le fonds de vérité qu'ils pouvaient contenir.

Un passage de la prophétie de Merlin, déjà mentionné au XII^e siècle par le chroniqueur Geoffroi de Monmouth, l'a surtout intrigué. Il y est dit : *Capite leonis coronabitur*. Il sera couronné à la tête, c'est-à-dire au début du signe zodiacal du lion. N'y aurait-il pas là une prédiction du sacre de Reims, qui eut lieu le 17 juillet ?

Les prophéties vraies ou fausses ont toujours surexcité les imaginations. L'application de celle

de Merlin à Jeanne d'Arc prouve que la mission de notre héroïne était bien regardée comme venant du ciel.

*
* *

Le président de la *Société Académique de Laon*, M. Souchon, a dressé un état des édifices religieux non aliénés dans le département de l'Aisne, à la veille de l'application du Concordat de l'an X (1801). Il a constaté que huit ventes seulement avaient été réalisées. Il n'y eut qu'une dizaine d'églises désaffectées dans les villes. Celles des communes rurales ont toutes été conservées. M. René Worm, secrétaire général de la *Société de Sociologie de Paris*, a cru bon d'insister sur l'intérêt de cette communication. Il a même exprimé le vœu qu'en chaque département soit établie une pareille statistique. La raison qu'il en a donnée mérite d'être signalée. La liste des édifices qu'atteindra la dénonciation du Concordat, si elle a lieu, sera, nous a-t-il dit, toute préparée.

M. Paul Cozette, du *Comité Historique et Archéologique de Noyon*, nous a communiqué une enquête agricole, faite au district de Noyon, en 1788, et nous a rappelé celle de 1697, dont l'intendant Phéliepeaux rédigea le procès-verbal en 1698. Il a en outre tracé le tableau de la Société populaire et républicaine de Noyon en 1790. Enfin, il a appelé l'attention de la Section de zoologie sur les mesures à prendre pour repeupler les cours d'eaux. Certains industriels, au mépris de tous les règlements, empoisonnent les eaux et font périr le poisson. La loi du 20 janvier 1902 tend à réprimer cet abus. En accordant aux Sociétés de pêche la faculté de louer des lots à l'amiable, elle leur facilite les moyens de préserver les eaux de toute pollution.

M. l'abbé Gallois, membre de notre Société, a raconté toutes les péripéties de la levée des volontaires dans la commune de Ville pendant la Révolution. L'histoire de Barthélemy Marin, interrompant ses études ecclésiastiques pour voler à la

défense de la Patrie, est particulièrement intéressante. Ses campagnes sur la Sambre et sur le Rhin, ses exploits en Egypte, où il escalada, l'un des premiers, les murs d'Alexandrie, la bravoure dont il fit preuve aux Antilles, en Prusse, en Pologne, lui valurent de flatteuses distinctions. Il reçut le brevet de colonel de la main de Napoléon, après la prise de Stralsund, sur la Baltique. Un coup de feu lui fracassa le genou à la bataille d'Essling, dans une île du Danube, en 1809. Il avait trente-six ans. Ce fut la fin de sa carrière militaire, que couronnèrent les titres de maréchal de camp et de baron de l'Empire.

M. Bordez, architecte, membre de la *Société académique de l'Oise*, a traité des taux des salaires et décrit la situation de l'industrie de l'éventail dans la commune de Sainte-Geneviève (canton de Noailles, Oise). La statistique qu'il en a fournie est instructive.

M. de Malarce, secrétaire perpétuel de la *Société des Institutions de Prévoyance de France*, a présenté un résumé historique des crises des Caisses d'épargne, de 1818 à nos jours. Il n'a pu s'empêcher de reconnaître que cette institution populaire repose avant tout sur la confiance.

Un dépouillement des archives du Clermontois, conservées au château de Chantilly, nous a été donné par M. André Lesort, archiviste de la Meuse.

« Ces archives, comme il nous l'a expliqué, ont été constituées à l'aide de documents provenant de trois sources différentes : 1° les papiers de l'administration du pays de Clermont par les princes de Condé, depuis l'époque où le territoire leur fut donné par Louis XIV (1648) jusqu'à la Révolution, papiers saisis à l'hôtel de Condé, le 23 mars 1792 ; 2° les dossiers saisis chez leurs officiers à Varennes et Stenay, déposés aux archives des districts de Montmédy et Clermont, puis aux archives de la Meuse, et restitués en 1814 à Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé ; 3° les titres anciens provenant des cham-

bres des comptes de Bar-le-Duc et de Nancy et des archives de l'évêché de Verdun et de divers chartriers ecclésiastiques du pays, déposés à la citadelle de Metz, pour le service de la chambre des réunions, titres cédés au grand Condé par ordre de Louis XIV. Les différents triages et les diverses mutations, dont ces papiers furent l'objet, ont occasionné des pertes regrettables et la dispersion de quelques fonds, dont les éléments se retrouvent aux Archives nationales, à la Bibliothèque nationale, et aux Archives de la Meuse et de Meurthe-et-Moselle. »

M. Demaison, archiviste de la ville de Reims, nous a apporté de précieux renseignements sur les écoles ecclésiastiques du moyen-âge. Il confirme ainsi tout ce que j'ai dit moi-même sur les écoles des moitiers ou presbytères. D'après une enquête faite en 1474 par un secrétaire de l'archevêque de Reims, dans sept villages du doyenné de Lavannes (Marne), au sujet de la réforme des clercs du diocèse, il lui a été donné de « constater que tous les villages étaient alors pourvus d'une école, et que le nombre des clercs y était considérable. Dans le village de Berru, on comptait 89 clercs, dont 73, après examen, ont été jugés suffisamment lettrés. Il y avait donc à la fin du moyen-âge une instruction assez bien organisée dans les campagnes du pays de Reims et cette constatation vient à l'appui de l'opinion de M. Siméon Luce, qui a très justement prétendu que les villages avaient conservé des maîtres, enseignant la lecture et l'écriture aux enfants, jusque dans les années les plus agitées du xiv^e et du xv^e siècle. » Ainsi s'est exprimé le *Journal officiel*.

A la suite de ce document, tout à la louange de l'Eglise catholique, il nous faudrait noter d'autres opinions bien différentes. Un professeur du lycée de Beauvais prétend donner comme base à la sienne une enquête faite par lui sur les écoles de l'Oise de 1816 à 1833. Pour n'en tenir aucun compte, ignore-t-il les plaintes de Portalis sur le vagabondage des enfants pendant 10 ans, et la nécessité

où se trouva l'Empire d'agréger à l'Université l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes ?

Pour juger l'enseignement de l'Eglise, cette période de 1816 à 1833 est-elle bien choisie, quand, dépossédée depuis 25 ans, elle ne fait que réorganiser ses écoles en 1816, ou mieux en 1825, pour se les voir enlever de nouveau, moins de dix ans après, en 1833 ? Loin de blâmer cette nouvelle violation du droit, l'auteur ne songe qu'à jeter le discrédit sur la victime.

Un autre a, peut-être, sans s'en douter, surenchéri sur cette étrange façon d'apprécier le passé. N'a-t-il pas eu la singulière fantaisie de nous apporter comme documents une description légèrement ridicule du local où enseignait son grand-père, et d'y joindre un tableau des punitions assez récréatives qu'il infligeait à ses élèves et des méthodes de lecture et d'écriture dont il usait ? Il aurait pu, aussi bien, nous expliquer que les livres de ce temps-là ne renfermaient pas de phototypies.

* *

Les dictionnaires topographiques de la France sont loin d'être tous terminés. Celui de l'Aude ne tardera pas à paraître, grâce au labeur de M. l'abbé Sabarthès. Il en a détaché pour le Congrès ce qui concerne la formation de ce département et sa division en districts, arrondissements, etc. C'est une œuvre du même genre que prépare, pour le département de l'Oise, notre actif et dévoué président.

M. Sabarthès a aussi fait un relevé des noms de baptême à Leucate, sa paroisse. Il a constaté que cinquante-huit pour cent de ces noms étaient empruntés à la liturgie diocésaine, autrement dit au calendrier du pays, et quarante-deux pour cent étaient dus à l'influence des ordres religieux.

L'épigraphie a été l'objet de trois mémoires. Les inscriptions tumulaires et campanaires de l'ancien décanat de Dun forment le lot de M. l'abbé Nicolas de la *Société archéologique Lorraine*.

Celles du canton de Grandvilliers (Oise) ont été

relevées par notre confrère, M. l'abbé Meister, curé d'Halloy. J'ai fait de même pour celles du canton d'Estrées-Saint-Denis.

Nous avons été devancés par M. Louis Régnier, d'Evreux, qui a déjà publié tous les monuments épigraphiques du canton de Chaumont-en-Vexin, nous laissant un modèle que nous nous empresserons d'imiter, tant il est remarquable par la minutieuse précision des détails et la scrupuleuse exactitude de l'annotation.

Je m'arrête, car il faut savoir se borner.

Diverses visites ont été proposées aux congressistes afin d'occuper leurs loisirs. Il était difficile, pour ne pas dire impossible, de répondre à toutes les invitations.

Le vendredi matin, sous la direction de M. Michel, de l'Institut, nous avons visité les tombeaux de l'abbaye de Saint-Denis. Je n'entreprendrai pas d'en faire la description. Ce serait recommencer le travail de M. de Guilhermy, sans avoir sa compétence. Certaines statues, comme celle de du Guesclin, sont de véritables portraits que confirment de tous points les données de l'histoire.

Les diverses écoles de sculpture sont là représentées. L'école française aussi bien que l'école italienne y offrent pour l'époque de la Renaissance des types très caractéristiques.

L'après-midi, M. Bruel, chef de section aux Archives nationales, nous a fait voir les principales curiosités de cet établissement, notamment le procès-verbal de l'Assemblée du clergé de France en 1682, l'acte de mariage de Napoléon I^{er} et de Marie-Louise d'Autriche, les documents les plus célèbres de la Convention nationale, les autographes de tous les personnages illustres de l'histoire de France, les pièces à conviction des procès les plus retentissants, etc., etc.

A ce même vendredi après-midi avaient été fixées la visite à l'Hôtel des Invalides des collections des plans reliefs des places de guerre, la visite des établissements et des maisons ouvrières

de Noisiel, et la visite des usines électriques du Métropolitain.

La veille, à deux heures du soir, avait eu lieu la visite à l'Hôtel des Monnaies et Médailles, quai Conti.

La séance de clôture du Congrès a été présidée par M. Bayet, directeur de l'enseignement supérieur. La doctrine des physiocrates et leur théorie de la liberté ont fait tous les frais du discours très documenté qu'a prononcé M. Esmein, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris.

C'est à Alger que se réunira l'an prochain le Congrès des Sociétés savantes.

E. MOREL.
